



Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger
Lycée Français Jean Monnet
 Avenue du lycée français, 9 - 1180 BRUXELLES

TARIFS 2023-2024



DROITS DE 1ère INSCRIPTION (non remboursable)	1.200,00 €
DROITS DE TRANSFERT après avis du CE et sous réserve de l'accord du Directeur général de l'AEFE (non remboursable) - Sont concernés les familles en provenance de l'Ecole Française Internationale de Bruxelles	1.000,00 €

TARIF ANNUEL			TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
			échéance 30/10/2022 = 40%	échéance 30/01/2023 = 30%	échéance 30/04/2023 = 30%
FRAIS DE SCOLARITE	Maternelle	7.911,00 €	3.164,00 €	2.373,50 €	2.373,50 €
	Elémentaire	7.434,00 €	2.974,00 €	2.230,00 €	2.230,00 €
	Dispositifs linguistiques (classes à parité horaire)	160,00 €	64,00 €	48,00 €	48,00 €
	Collège	8.765,00 €	3.506,00 €	2.629,50 €	2.629,50 €
	Lycée	9.717,00 €	3.887,00 €	2.915,00 €	2.915,00 €
	Sections internationales et Baccalauréat Français International (secondaire)	600,00 €	240,00 €	180,00 €	180,00 €
DEMI-PENSION	Forfait 5 jours (uniquement pour le collège)	1.352,00 €	541,00 €	405,50 €	405,50 €
	Forfait 4 jours (L-Ma-J-V)	1.080,00 €	432,00 €	324,00 €	324,00 €
REPAS-TARTINES	Forfait 4 jours (L-Ma-J-V)	141,00 €	56,00 €	42,50 €	42,50 €
ETUDES SURVEILLEES (élémentaire)	Forfait 5 jours (L-Ma-Me-J-V)	208,00 €	83,00 €	62,50 €	62,50 €
GARDERIE (maternelle + élémentaire)	Forfait 4 jours (L-Ma-J-V)	1.169,00 €	468,00 €	350,50 €	350,50 €
	Forfait 1 jour (Me)	458,00 €	183,00 €	137,50 €	137,50 €

Droits d'inscription aux examens

3ème - Brevet des collèges : 31 euros.
 1ère - Epreuves anticipées de français : 108 euros.
 Terminale - Bac : 214 euros.

Piscine

153 euros par année scolaire et par élève

Déductions sur les frais de scolarité

5% pour le 2ème enfant scolarisé.
 25% pour le 3ème enfant scolarisé.
 50% pour le 4ème enfant scolarisé et au-delà.

Préparations aux certifications linguistiques, aux concours Sciences Po et constitution des dossiers de candidature pour l'enseignement supérieur anglophone

Les tarifs sont communiqués en début d'année scolaire.

Voyages scolaires

Ils sont facturés dans le trimestre correspondant.

Déduction sur les frais de demi-pension

15% pour le 3ème enfant.
 20% pour le 4ème enfant et au-delà.